



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2016

Président : M. BOUCHEZ Michel, Maire

PRESENTS : Mr BOUCHEZ Michel Maire – Mme HOCHART Donata -Mr THIRION Jean-Pierre – Mme HENOT Dominique - Mr FLAMENT Alexandre – Mme PAW Renée - Mme CHAVAUDRA Evelyne - Adjoints – Mme SYS Martine - Mr PEZE Bruno – Mr DEGAND Daniel -Mr PORZYCKI Philippe –Mme BIELKIN Laurence - Mr CIURYS Christophe – Mr HERMEL Jean-Loup - Mme BOULHEMZE Marie-Laure – Mr DOPCHIE Maurice -Mme BUYCK Isabelle – Mr FOURNIER Guillaume - Mme MOLEND A Edith Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : Mr HERMAND Jean - Mr BEKAERT Patrick, Adjoints -Mme PRZYBOROWSKI Brigitte – Mme VANEECKE Marie-Agnès – Mr JANCZAK Stanislas - Mme WARNEZ Murielle - Mme TAVERNESE Audrey – Mme BOUZROU Donia ,Conseillers Municipaux

ABSENTE EXCUSEE : Mme LAURENT Marylise, Conseillère Municipale

ABSENT : Mr VANTOURNHOUDT David, Conseiller Municipal

SECRETAIRE : Mme SYS Martine, Conseillère Municipale

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES :

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n° 49/2015 du 9 décembre 2015 portant sur le contrat d'études d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols – prolongation
- Décision n° 50/2015 du 21 décembre 2015 portant sur le marché de « mise à disposition, enlèvement et tri de 3 bennes tout venant »,
- Décision n° 1/2016 du 4 janvier 2016 portant sur l'abonnement à diverses publications,
- Décision n° 2/2016 du 4 janvier 2016 portant sur le renouvellement des adhésions à diverses associations,
- Décision n° 3/2016 du 21 janvier 2016 portant sur le marché de travaux de rénovation de voirie rue Victor Hugo,
- Décision n° 4/2016 du 29 janvier 2016 portant sur le contrat d'entretien des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales des bâtiments publics,
- Décision n° 5/2016 du 2 février 2016 portant sur le bail de location du garage sis 10 rue Florent Evrard.



2/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ANNEE 2016

Monsieur le Maire a rappelé les orientations budgétaires adoptées depuis 2001 à savoir la non augmentation des impôts locaux, le contrôle rigoureux des dépenses de fonctionnement et la poursuite de la politique d'investissement.

Monsieur le Maire a donné connaissance des engagements pluriannuels envisagés, notamment :

- poursuite du programme d'effacement des réseaux, d'entretien de la voirie et des trottoirs, de réalisation de parkings de proximité,
- poursuite de la restructuration du Centre-Ville,
- réalisation d'équipements sportifs et aménagement de zones de loisirs,
- mise en œuvre du projet du « Parc Natura Sport ».

Malgré le désengagement de l'Etat et les incertitudes qui en découlent sur les ressources de la Commune, la volonté de la majorité municipale est de poursuivre dans cette voie en privilégiant les actions en faveur de l'école et la formation, l'urbanisme et l'environnement, l'emploi et la solidarité, la vie associative, la valorisation du patrimoine communal.

3/ OUVERTURE D'UN CENTRE DE LOISIRS PETITES VACANCES SCOLAIRES AVRIL 2016

Les membres du Conseil Municipal ont décidé l'ouverture d'un centre de loisirs pendant les petites vacances scolaires d'avril 2016, soit du 04 au 15 avril 2016.

Ont été fixés les tarifs suivants :

↳ Pour les enfants domiciliés à Fouquières, la participation journalière par enfant sera :

Enfants n'ouvrant pas droit à l'aide
Au temps libre de la CAF

- 1 ^{er} enfant	6.60 €
- 2 ^{ème} enfant	6.40 €
- à partir du 3 ^{ème} enfant	6.20 €

Enfants ouvrant droit à l'aide au temps
libre de la CAF

- 1 ^{er} enfant	6.50 €
- 2 ^{ème} enfant	6.30 €
- à partir du 3 ^{ème} enfant	6.10 €

Un droit d'inscription de 5€ par enfant sera demandé à l'ouverture du Centre.

↳ Pour les enfants domiciliés dans une autre commune, la participation journalière par enfant sera :



Enfants n'ouvrant pas droit à l'aide
Au temps libre de la CAF

- 1 ^{er} enfant	13.20 €
- 2 ^{ème} enfant	12.80 €
- à partir du 3 ^{ème} enfant	12.40 €

Enfants ouvrant droit à l'aide au temps
libre de la CAF

- 1 ^{er} enfant	13.00 €
- 2 ^{ème} enfant	12.60 €
- à partir du 3 ^{ème} enfant	12.20 €

Un droit d'inscription de 10 € par enfant sera demandé à l'ouverture du Centre.

Le tarif d'accueil journalier pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé sera fixé à 1,65 €.

Ont été également adoptés les projets éducatifs et pédagogiques.

Un minimum de 50 enfants inscrits est nécessaire pour l'ouverture dudit centre de loisirs.

Cette décision a été adoptée : 25 voix Pour dont 8 procurations – 1 voix Contre – 1 Abstention

**4/ GARANTIE D'EMPRUNT : PRET SOLLICITE PAR MAISONS ET CITES
HABITAT POUR LA REHABILITATION DU LOGEMENT SITUE RUE HENRI
LECLERCQ**

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 8 procurations) d'accorder la garantie communale, à un emprunt d'un montant de 91 288 €, contracté par MAISONS et CITES HABITAT, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt, destiné à financer l'opération de réhabilitation du logement PLAI situé 6 rue Henri Leclercq, se décompose comme suit :

- 22 822 €, sur une durée de 50 ans,
- 68 466 € sur une durée de 40 ans,

**5/ GARANTIE D'EMPRUNT : PRET SOLLICITE PAR MAISONS ET CITES
SOGINORPA POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS
RUE LA FONTAINE**

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 8 procurations) d'accorder la garantie communale, à un emprunt d'un montant de 1 860 145 €, contracté par MAISONS et CITES SOGINORPA, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt, destiné à financer l'opération de construction de 16 logements rue La Fontaine, Cité de l'Hôpital, se décompose comme suit :

- 359 270 €, sur une durée de 50 ans (Prêt PLUS FONCIER)
- 1 500 875 € sur une durée de 40 ans (Prêt PLUS CONSTRUCTION)



6/ LOCATION D'UN IMMEUBLE APPARTENANT A LA COMMUNE : 2BIS RUE JEANNETTE PRIN (ETAGE) – usage habitation

La Commune a fait l'acquisition de l'immeuble, situé 2bis rue Jeannette Prin. Le rez-de-chaussée est loué par bail commercial aux services de La Poste. Le Conseil Municipal a décidé de louer le logement situé à l'étage, à usage d'habitation, à compter du 1^{er} avril 2016, moyennant un loyer mensuel s'élevant à 450 €. Cette décision a été adoptée à l'unanimité : 27 voix Pour dont 8 procurations.

7/ PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 8 procurations) de modifier le tableau des effectifs du personnel communal et de créer, à compter du 1^{er} mars 2016, les postes suivants :

- 1 poste : Adjoint administratif de 1^{ère} classe, à temps complet
- 1 poste : Adjoint technique de 1^{ère} classe, à temps non complet
- 1 poste : Adjoint d'animation de 1^{ère} classe, à temps non complet
-

8/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Sporting-Club Fouquiérois organise le dimanche 15 mai 2016 des tournois internationaux, au cours desquels se rencontreront de nombreuses équipes de football. Compte tenu des frais occasionnés par la manifestation du 15 mai 2016, les Membres du Conseil Municipal ont décidé d'attribuer à l'association « le Sporting-Club Fouquiérois », une subvention exceptionnelle pour l'année 2016, d'un montant de 1 000 euros.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe qu'une association a été nouvellement créée dans la commune. Il s'agit de l'association « Des cœurs pour Benoît », ayant pour objectif la promotion de la lutte contre la cardiomyopathie.

L'association organise le dimanche 22 mai 2016, une manifestation sportive appelée « Les Foulées du cœur Fouquiéroises ».

Les Membres du Conseil Municipal ont décidé d'attribuer à l'association « Des cœurs pour Benoît », une subvention exceptionnelle pour l'année 2016, d'un montant de 300 €, afin d'aider au démarrage de l'association et à l'organisation de la manifestation sportive du 22 mai.

Ces deux décisions ont été adoptées à l'unanimité (27 voix Pour dont 8 procurations).